



Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 26 juin 2018

Délégués syndicaux en exercice : 45

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil Départemental du Doubs, salle 207, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANCON, sous la présidence de Mme Catherine THIEBAUT, Présidente

La séance est ouverte à 18h07 et levée à 20h15

Etaient présents :

C.A.G.B : ALLEMANN Frédéric ; AVIS André ; BARTHELET Catherine ; BIZE Thibaut ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ; DUCHEZEAU Pascal ; FELICE Alain ; FIETIER Vincent ; GALLIOU Françoise ; JAVAUX Thomas ; LEGAIN Olivier ; LINDECKER Cédric ; LOPEZ François ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; Elsa MAILLOT ; MAURICE Yves ; MOUGIN Philippe ; POUJET Yannick ; POULIN Anthony suppléant de DEVESA Cyril ; STHAL Rémi ; THIEBAUT Catherine ;
C.C.L.L : DAUDEY Pierre ; DUCRET Sylvain ; GROLEAU Colette ; MONIOTTE Jacques ; QUETE Gérard ;
C.C.V.M : MARCHAL François ; MORALES Roland ;

Etaient excusés :

C.A.G.B : ANDRIANTAVY Anne-Sophie ; CANAL Jacques ; DEVESA Cyril ; LAIDIE Franck ; REBRAD Rosa suppléante de VIGNOT Anne ; VAN HELLE Gérard ; VIGNOT Anne ;
C.C.L.L : MARESCHAL Claude suppléant de EDME Philippe ;
C.C.V.M :

Secrétaire de séance : Elsa MAILLOT

Procuration de vote :

Mandants : FAIVRE Sarah ; JACQUIN Denis ; STADELMANN Jean-Claude ;
Mandataires : DUCRET Sylvain ; DUCHEZEAU Pascal ; QUETE Gérard ;

Objet : Salon pro objectif D : convention avec Micropolis

SALON PRO OBJECTIF D : CONVENTION AVEC MICROPOLIS

Rapporteur : Monsieur Sylvain DUCRET, Vice-Président

S'inscrivant dans le projet « Zéro Déchets Zéro Gaspillage », le SYBERT organise un salon professionnel afin d'informer les professionnels de son territoire (entreprises, administrations, associations...), les mettre en réseau et leur proposer des solutions à la prévention et la gestion de leurs déchets.

Il se tiendra le 20 novembre 2018 à Micropolis ; son nom et son identité graphique ont été définis :



Dans le cadre de cet événement, une convention doit être signée entre le SYBERT et la SEM Micropolis (*annexe en cours de finalisation*).

Celle-ci comprend :

- la location du centre des congrès (accès aux différents espaces, sécurité, matériel technique et technicien, mise à disposition, montage et démontage des structures des stands, signalétique intérieure et extérieure...),
- la commercialisation des stands : celle-ci est assurée par Micropolis ; celui-ci facture et encaisse le coût des stands.

Le SYBERT se charge l'organisation du programme de conférences et ateliers.

Cette convention repose sur un principe de partage par moitié des risques et des bénéfices issus de cet événement entre le SYBERT et la SEM Micropolis.

Après avoir pris connaissance des termes du projet de convention et tenu compte et accepté les corrections présentées oralement, le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente ou son représentant à signer cette convention et toutes pièces nécessaires à sa mise en œuvre.

Préfecture du Doubs

Reçu le - 4 JUIL. 2018



Contrôle de légalité

Pour extrait conforme,
La Présidente du SYBERT,
Catherine THIEBAUT



Rapport adopté à l'unanimité

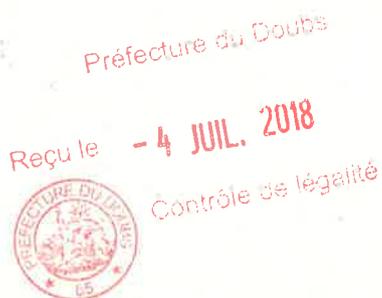
Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

**ANNEXE
PROJET DE CONVENTION**



Entre les soussignés :

La S.E.M. MICROPOLIS
3, Boulevard Ouest - BP 2019
25050 BESANCON CEDEX

Représentée par : Monsieur Didier SIKKINK - Directeur Général

d'une

et

SYBERT
4 rue Gabriel Plançon
25000 BESANCON

Représentée par : Madame Catherine THIEBAUT – Présidente, en vertu de la délibération du 28 juin 2018,

d'autre

Il a été arrêté et convenu ce qui suit.

#Présentation

Dans le cadre de son programme « Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage », le SYBERT souhaite organiser pour la 1^{ère} fois un salon professionnel. Il s'agit d'inviter les entreprises, administrations, établissements, associations... afin qu'elles puissent s'informer, échanger et nouer des partenariats. Elles pourront aussi y trouver des solutions concrètes à la gestion de leurs déchets, grâce à la présence des acteurs privés, publics et associatifs acteurs dans ce domaine.

Cet événement sera structuré autour de deux axes :

1. Un salon professionnel proposant des matériels, équipements ou prestations de service,
2. Un programme de conférences et/ou d'ateliers

Pour cela, il a été convenu d'organiser pour les deux parties, ci-dessus, un rendez-vous spécifique dénommé :

« Salon Pro Objectif D »

A l'issue de ce forum se tiendra la remise des trophées du concours « Initiatives D », de 18h à 20h00. Une conférence grand public de Jérémie PICHON de la Famille (presque) zéro déchet viendra clôturer cette journée de 20h30 à 23h00.

Date :

- Mardi 20 novembre 2018 de 8h30 à 23h00

Lieu : Palais des Congrès Micropolis – Hall E – Espace Sud

- Niveau Supérieur : Espace stands de 2 000 m²
- Mezzanine : Espace déjeuner et bar
- Hall accueil de 300 m² Espace stands

Délibération du Comité Syndical du mardi 26 juin 2018

SYBERT (Syndicat Mixte de Besançon et sa Région pour le Traitement des Déchets)

- Salle 1 – amphithéâtre 682 personnes
 - avec vidéoprojecteur, écran, sonorisation, éclairage, aménagement espace scénique type conférence
- Salle 2 – 300 personnes théâtre maximum
 - avec vidéoprojecteur, écran, sonorisation, éclairage, aménagement espace scénique type conférence
- Salle 3-4 – 140 personnes théâtre maximum
 - avec vidéoprojecteur, écran, sonorisation, tribune classique 6 personnes maxi
- Salle 5-6 – 90 personnes théâtre maximum
 - avec vidéoprojecteur, écran, sonorisation, tribune classique 3 personnes maxi
- Salle 7 – 25 personnes tour de table.

Exposants :

Toutes les entreprises du secteur des déchets (tri, recyclage, anti-gaspillage,...) les bureaux d'études, les fournisseurs ou loueurs de matériels, les organismes d'accompagnement des acteurs économiques, les institutions proposant un dispositif d'aide et de soutien, les porteurs de projet dans le secteur des déchets, les centres de formation...

Visiteurs participants :

Les professionnels en recherche d'information et de prestataires qualifiés mais également souhaitant découvrir les initiatives, solutions concrètes ou innovations, répondant à leurs problématiques de gestion des déchets.

Aspects pratiques :

Bar toute journée

Restaurant du Palais le midi

Chiffres clés :

- Objectif 40 exposants,
- 500 visiteurs,
- 3 000 m² d'exposition.

Animation :

Programme prévisionnel de Conférence et Ateliers

Mise en place des ateliers dans les différentes salles du Palais des Congrès autour des thèmes de l'économie circulaire : éco-conception, lutte contre le gaspillage alimentaire, recyclage matière, consommation responsable, réemploi-réparation...

Rétroplanning :

- Jeudi 17/11 ou/et vendredi 18/11 : montage des stands par la SEM MICROPOLIS (Equipe technique)
- Lundi 19/11 : installation exposants de 8h à 19h
- Mardi 20/11 :
 - Ouverture du salon au public de 8h30 à 18h. (Accès exposants dès 7h30)
 - Trophées de 18h à 20h
 - Démontage 18h à 20h
 - Conférence grand public de 20h30 à 23h (sortie jusqu'à 23h30)
- Mercredi 21/11 : démontage des stands de 8h à 12h

Communication commune :

Les logos respectifs de la SEM MICROPOLIS et du SYBERT seront associés à l'ensemble des outils de communication (presse, internet...) afin de promouvoir ce rendez-vous. Dès signature de la convention, les parties s'engagent à un échange réciproque avant toute diffusion des outils de communication.

#Organisation

La définition de la répartition des tâches entre les différents acteurs (SYBERT - SEM MICROPOLIS) est définie selon le cahier des charges établi conjointement détaillant précisément les engagements de chacun et les délais dans lesquels ils doivent être réalisés.

La répartition s'organise de la manière suivante :

SEM Micropolis

- Démarches administratives liées à la création de l'événement (déclaration en préfecture, dossier de sécurité...)
- Commercialisation des espaces avec la création d'outils de communication pour inciter les cibles à exposer, facturation et encaissement des recettes exposants
- Aménagement général du salon et des salles suivant les besoins et le programme d'animations en concertation avec le SYBERT
- Commande et gestions des prestataires extérieurs (sécurité, nettoyage, signalétique, décoration végétale, assurance, animateur pour la remise des Trophées)
- Encaissement des revenus du bar et de la restauration exposants et visiteurs
- Organisation logistique et des moyens techniques des temps de restauration

SYBERT

- Commande et gestion des prestataires extérieurs pour l'ensemble des intervenants conférence, agence de communication et de publicité
- Action de communication pour encourager leurs contacts (Partenaires ou autres) à venir exposer
- Communication générale incitant les visiteurs ciblés à se rendre au Salon Pro, à la remise des Trophées et à la Conférence : invitation, annonces, partenariat et recherche de partenaire média PQR ou presse spécialisée
- Logistique éventuelle en relation avec le transport, l'hébergement, les prestations des intervenants
- Organisation du déroulé des ouvertures et clôtures

#Relation Commerciale - Tarification

Le SYBERT et la SEM MICROPOLIS se sont mis d'accord sur un principe de partage par moitié des risques et des bénéfices résultant de l'exploitation du « Salon Pro Objectif D ».

Les charges occasionnées par les prestataires extérieurs requis directement par le SYBERT (Agence événementiel, Agence communication, Frais et émoluments d'intervenants extérieurs...) seront exclusivement à la charge de ce dernier.

1/L'exploitation du salon sera évaluée de la façon suivante :

Prestations basiques

Frais fixes inhérents à la manifestation		Prix € HT
Location Espaces		
Occupation complète du palais des congrès le Mardi 20/11/18 de 7h30 à 23h30		0
Fluides et consommations diverses		2500
Chargé de sécurité – dossier de sécurité		350
Agents SSIAP Incendie ERP		800
Techniciens et matériel sonorisation		1000
Régie générale		1200
Animateur du Salon et de la cérémonie de remise des Trophées de 18h à 19h		650
Forfait journalier dont installation/test/cadrage régie...		
Moquettage des allées		4500
Locations diverses Agencement Espaces communs		1500
Signalétique Intérieure Extérieure		3000
Signalétique spécifique banques accueil salon		1100
Cartes « invitation exposant » (Selon commande : hypothèse de 50 à 100 ex/exposant = +/- 4000ex dont réalisation graphique)		3000
Accueil café pour les exposants (+/- 200 personnes)		4550
Pot de clôture (+/- 70 personnes)		
Cocktail dînatoire (+/- 70 personnes)		
Invitations réceptions commerciales		1000
Affranchissements Télécom		1000
Hôtesse d'accueil (Ecole Hôtelière ou autre partenariat par convention spécifique) et hôtesse d'enquête		900
Total Frais fixes		27050
Frais variables inhérents à la manifestation		
Ces frais sont occasionnés du fait de l'installation des stands Elles s'appliquent par unité de commercialisation et non par exposant. Hypothèse 2018 : calcul établi sur la base de 40 stands de 9m2		
Stand de 9 m ² intérieur : installation, démontage, manutention et raccordements électriques (350€ HT*40)		14000
Nettoyage (35€ HT*40)		1400
Technicien pour installation (35€ HT*40)		1400
Total Frais variables		16800

Pour cette 1^{ère} édition, la surface nue ou équipée dédiée au stand du SYBERT est mise gracieusement à disposition par Micropolis. Seul le montant des droits d'inscription (150 € HT), les prestations techniques éventuelles complémentaires ainsi que les frais de location de mobilier seront facturables.

Prestations spécifiques

Certains participants souhaiteront des installations spécifiques (ponts lumière, mobilier complémentaire, etc.) inhérentes à leur besoin.

Ces prestations seront devisées spécifiquement par la SEM MICROPOLIS en fonction du cahier des charges du client.

A l'issue du salon, les frais globaux de la SEM MICROPOLIS seront calculés selon la formule suivante :

	Prix € HT
Frais fixes inhérents à la manifestation	27050
+ Frais variables estimatifs inhérents à la manifestation	16800
TOTAL (hors Prestations spécifiques)	43850

2/Commercialisation du salon par la SEM MICROPOLIS

La SEM MICROPOLIS commercialisera « Salon Pro Objectif D » dans l'objectif de réaliser un chiffre d'affaire de 50 000 € HT.

Seule gestionnaire de la relation client dans le cadre de la commercialisation des stands, la SEM MICROPOLIS facturera la totalité du chiffre d'affaire pour son compte à l'exposant.

3° Balance fin de salon - Affectation du résultat

Les parties se sont mises d'accord sur un partage des risques ou des bénéfices par moitié.

L'affectation du résultat de la balance SYBERT - SEM MICROPOLIS en fin de salon sera effectuée comme suit :

Etant entendu que 10% de la commercialisation est conservé par la SEM MICROPOLIS au titre sa prestation technico-commerciale, la définition du résultat est la suivante :

Résultat = CA – 90% de la commercialisation totale – Charges salon Micropolis.

Si Résultat <0 : Le SYBERT versera à la SEM MICROPOLIS 50% du Résultat

Si Résultat >=0 : La SEM MICROPOLIS restituera au SYBERT 50% du Résultat

Un bilan financier sera établi par la SEM MICROPOLIS dans un délai de 60 jours après la tenue du Forum avec réactualisation du chiffre d'affaires réalisé sur la base des encaissements (hors impayé) et des charges/coûts.

Ce bilan devra être validé et signé conjointement par les deux parties.

Ainsi, en cas de bénéfice, la SEM MICROPOLIS versera une rétrocession au SYBERT, justifiée par le bilan visé conjointement, au montant convenu ensemble, à savoir, pour rappel 50% du résultat défini selon les modalités ci-dessus, sur avis de somme à payer établi par le SYBERT.

En cas déficit, le SYBERT versera à la SEM MICROPOLIS, 50% du résultat défini selon les modalités ci-dessus, justifié par le bilan visé conjointement, sur présentation d'une facture de la SEM MICROPOLIS.

#Fonctionnement

En amont de la manifestation, des réunions de travail itératives sont prévues.

Elles permettront aux deux parties d'échanger sur l'état d'avancement de la commercialisation des stands mais aussi sur l'organisation globale de l'événement.

La fréquence de ces échanges est à définir selon les agendas des deux parties.

#Stand du SYBERT

La SEM MICROPOLIS met à la disposition gracieusement du SYBERT un stand équipé de 18m2 (6*3) comprenant de l'électricité (3Kw/220V monophasé dont consommation) et de la lumière. (2 rails de 3 spots halogène)

Le SYBERT réglera uniquement à la SEM MICROPOLIS les droits d'inscription d'un montant de 150€ HT comprenant notamment les frais d'assurance et les éventuels besoins en mobilier.

#Désistement / Annulation de contrat

Tout désistement ou annulation à compter de la signature de cette présente convention, devra être signifié à l'autre partie par lettre recommandée avec AR et, sauf cas de force majeure, l'entité à l'origine de cette décision sera redevable auprès de l'autre partie de la totalité des dépenses effectuées au réel plus d'une pénalité de 250€ HT par dossier exposant vendu à la date de la rupture.

Un état récapitulatif et justifié sera alors établi et signé par les parties.

Délibération du Comité Syndical du mardi 26 juin 2018

SYBERT (Syndicat Mixte de Besançon et sa Région pour le Traitement des Déchets)

#Reconduction

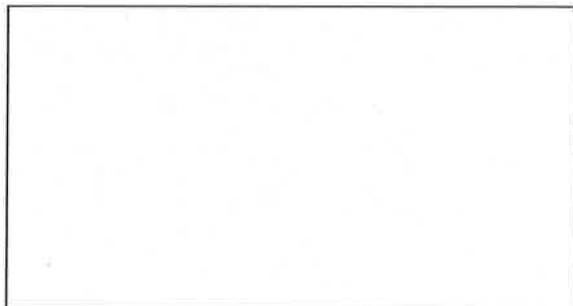
La reconduction du Forum sera décidée au plus tard dans les 60 jours après la fin de la manifestation, au même moment une nouvelle date devra être convenue entre les parties.

En cas de litige, seul le tribunal de Besançon sera compétent.

Fait à BESANCON, le _____ en deux exemplaires.

Pour le SYBERT
Catherine THIEBAUT
Présidente

« Signature avec bon pour accord »



Pour la SEM MICROPOLIS
Didier SIKKINK
Directeur Général

« Signature avec bon pour accord »

